



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

02.04.2026

Affichage :

02.04.2026

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédrick GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSER Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_47

DESIGNATION DU RESPONSABLE DU COL-DE-CYGNE

Monsieur Jean-Jacques MOREL se propose de continuer à être responsable du col-de-cygne.

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 relatifs aux attributions du Maire et aux délégations de fonctions ;

VU la délibération n°2026-27 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un responsable pour assurer la gestion, l'entretien et le bon fonctionnement du col-de-cygne situé à la mairie ;

CONSIDERANT que Monsieur MOREL Jean-Jacques, 1^{er} adjoint au maire, dispose des compétences nécessaires pour assurer cette mission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De désigner **Monsieur Jean-Jacques MOREL**, comme responsable du col-de-cygne de la commune de Griesbach-au-Val

- Le responsable désigné aura pour missions :
 - La surveillance et l'entretien régulier du dispositif ;
 - Le signalement au Maire de tout dysfonctionnement ou besoin d'intervention ;
 - La tenue d'un registre de prêt du col-de-cygne.

Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,



Le Maire,

Romano
Angelo ROMANO



La secrétaire de séance,

Severine DAO
Severine DAO